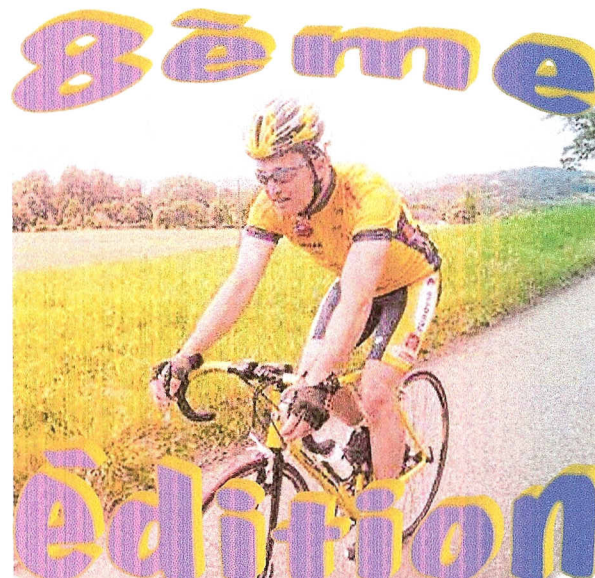


**19 JUIN 2009****→ 120 KMS**

TULLE	Départ (Centre Culturel et Sportif)
MADRANGES	Ravitaillement (salle des fêtes)
MAUSSAC-GARE	Déjeuner (salle des fêtes)
SOURSAC	Arrivée (Village du Pont Aubert)

**20 JUIN 2009****→ 120 KMS**

SOURSAC	Départ
SAINT PRIVAT	Ravitaillement (salle des fêtes)
NEUVILLE	Déjeuner (salle des fêtes)
TULLE	Arrivée (Centre Culturel et Sportif)

BULLETIN D' INSCRIPTION

La Corrèzienne 8^{ème} édition**NOM:** _____ **Prénom :** _____**Adresse:** _____**Code postal:** _____ **Ville :** _____**Téléphone:** _____**mail:** _____**Date de naissance:** _____**Sexe:** Masculin Féminin**Club:** _____**Affiliation :** UFOLEP FFC FSGT FFCT Autre Non licencié**Inscription :**- Adhérents C. L. et Gendarmerie: **50 Euros**- Autres participants: **62 Euros****Licencié:** copie de la licence obligatoire**Non licenciés:** certificat médical - 2 mois obligatoireBulletin à retourner avant le 20 mai 2009 à :**Jean-Louis LEYMARIE****12, rue du Grand Soleil - 19000 TULLE****Règlement par chèque bancaire uniquement à****l'ordre de: Cercle Laïque Tulle Cyclo****Date :** _____**Signature** _____

RÈGLEMENT

1. Réservées aux amateurs, ces deux boucles seront effectuées dans des conditions optimales de sécurité.
2. Chaque participant devra respecter scrupuleusement le code de la route et les consignes données. En cas d'accident survenant à un concurrent ou provoqué par lui, la responsabilité de l'organisateur ne saurait en aucun cas être engagée.
3. La vitesse sera régulée par des capitaines de route afin de ne pas être supérieure à une moyenne de 23 km/h. Néanmoins, sur certains secteurs de l'itinéraire, l'allure libre sera tolérée.
4. Tous les participants devront être placés entre la voiture ouvreuse et le véhicule balai « FIN DE RANDONNEE »
5. Le départ est fixé à 08 heures 30 (Regroupement 08H00) le 19 juin 2009 Centre Culturel et Sportif à TULLE, l'arrivée le 20 juin 2009 vers 17 heures sur le même lieu.
Les participants et les personnels qui assurent l'encadrement seront hébergés au village de "Pont Aubert" à SOURSAC (nuit du 19 au 20 juin 2009).
6. En cas de difficulté majeure sur le parcours (problème de santé, mécanique...) les concurrents auront recours, suivant le cas, soit à la voiture balai, soit au véhicule de dépannage.
7. Les participants seront couverts par leur licence assurance (pour les licenciés UFOLEP, FFCT, FFC, etc.) , et par l'organisateur pour les autres (par une assurance qu'il aura souscrite auprès de la fédération UFOLEP). Les non licenciés devront en outre être détenteurs d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclotourisme datant de moins de deux mois
8. **Le port du casque est obligatoire.**
9. Les frais d'inscription incluent hébergement, ravitaillements, repas, assurance pour les non licenciés, organisation de la sécurité, un souvenir individuel et le verre de l'amitié qui sera servi le 20 juin 2009 vers 18 heures, au Centre Culturel et Sportif à TULLE.
10. Les bulletins d'inscription seront transmis à l'organisateur **avant le 20 mai 2009**. Le seuil maximum de participants étant fixé à 80 concurrents aucun engagement ne sera pris en compte après la date limite fixée ci-dessus.
11. Le fait d'être engagé implique l'acceptation du présent règlement.